

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2011

PROTECTION DES CONSOMMATEURS - (n° 3632)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 458

présenté par
M. Fasquelle

ARTICLE 2

À l'avant-dernière phrase de l'alinéa 2, substituer au mot :

« faits »

le mot :

« établis ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Coordination rédactionnelle avec la première phrase de l'alinéa 2.